



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PONT-ROUGE**

**5 mai 2025**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le lundi 5 mai 2025 à 19 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Michel Brière, M. Mathieu Bisson, M. Guy Côté, M. François Bouchard formant quorum sous la présidence du maire, M. Mario Dupont.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

*Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ouvre la séance et invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN  
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025

**4. Conseil municipal**

4.1 Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2024

4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024

4.3 Rapport du maire et des élus

4.4 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

108-05-2025



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

### **5. Questions du public - 1<sup>ère</sup> période**

#### **6. Ressources humaines**

- 6.1 Modification des postes de coordonnateur·trice aux événements et développement économique et de coordonnateur·trice aux événements
- 6.2 Dépôt de la liste des embauches

#### **7. Service juridique et greffe**

- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 594.1-2025 modifiant le règlement numéro 594-2024 relatif à la circulation routière
- 7.3 Autorisation de vendre la surfaceuse Olympia 2010 à l'enchère
- 7.4 Renouvellement du contrat de licence et d'abonnement à Édilexpert (20 096,77 \$)
- 7.5 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de réaménagement de la route de la Pinière (route 365)
- 7.6 Ajout de Yves Savard Consultant à la police d'assurance responsabilité de la Ville
- 7.7 Mandat à Morency Avocats
- 7.8 Autorisation de collecte de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer
- 7.9 Demande de collaboration du Red Bridge Fest

#### **8. Service de la sécurité publique**

- 8.1 Aucun

#### **9. Service de l'urbanisme**

- 9.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole sur les lots 4 009 471 et 4 009 472
- 9.2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 4 009 471
- 9.3 Avis de motion du Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077
- 9.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077
- 9.5 Adoption du second projet de Règlement numéro 606-2025 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015

### **10. Service de l'ingénierie**

- 10.1 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour des travaux de remplacement du système de déshumidification du Complexe Hugues-Lavallée
- 10.2 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un mini chargeur sur roues
- 10.3 Adjudication d'un contrat à P. E. Pageau Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$)
- 10.4 Désignation de l'agence Titan Sécurité et ses représentants en tant qu'officier responsable de l'application de divers règlements
- 10.5 Réception des travaux avec réserve pour le contrat VPR-2024-01 - Réfection du rang du Brûlé et de la route Grand-Capsa

### **11. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles**

- 11.1 Adjudication d'un contrat à InspecVision 3D Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2025-04 - Réfection de la toiture de l'aréna (799 076,25 \$)

### **12. Service des finances, approvisionnement et trésorerie**

- 12.1 Création d'un fonds réservé pour le service de l'eau potable et affectation du surplus libre à ce fonds réservé (180 000 \$)
- 12.2 Création d'un fonds réservé pour le service des eaux usées et affectation du surplus libre à ce fonds réservé (270 000 \$)
- 12.3 Intention d'établir une sous-catégorie pour les six logements et plus dans la catégorie des immeubles résiduels
- 12.4 Utilisation du surplus libre pour l'agrandissement du stationnement Place Saint-Louis pour un total de 50 000 \$
- 12.5 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019
- 12.6 Liste des comptes à approuver (1 719 530,96 \$)

### **13. Questions du public - 2<sup>e</sup> période**

### **14. Clôture de la séance**

**ADOPTÉE.**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025

109-05-2025



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2025 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Mario Dupont, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE.**

110-05-2025

### 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Mario Dupont, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE.**

## 4. CONSEIL MUNICIPAL

### 4.1 Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2024

Isabelle Gagné de la firme Mallette fait la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

### 4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, M. le maire Mario Dupont fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024.



No de résolution  
ou annotation

Nathalie Richard, conseillère, complète la présentation sur les états financiers 2024 de la Ville.

4.3 Rapport du maire et des élus

Les élus font un bref retour sur certains de leurs dossiers.

111-05-2025

4.4 Motion de félicitations à Francis Lafrenière et Benoit Paquet

CONSIDÉRANT QUE l'intervention rapide de MM. Francis Lafrenière et Benoit Paquet, pompiers et premiers répondants à la Ville de Pont-Rouge, sur les lieux d'un incident le 17 avril dernier a permis de sauver une vie;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente un motion de félicitations à MM. Francis Lafrenière et Benoit Paquet qui, grâce aux premiers soins prodigués, ont permis de sauver une vie en attendant l'arrivée de l'équipe paramédicale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tient à souligner leur grand professionnalisme et leur dévouement envers la population de la ville de Pont-Rouge.

**ADOPTÉE.**

4.5 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

Les élus procèdent au suivi des questions et dossiers de la dernière séance.

5. QUESTIONS DU PUBLIC - 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

6. RESSOURCES HUMAINES

112-05-2025

6.1 Modification des postes de coordonnateur·trice aux événements et développement économique et de coordonnateur·trice aux événements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge met tout en œuvre afin que les descriptions de tâches des postes, les tâches réalisées par les personnes occupant ces postes et leur rémunération soient en adéquation;

CONSIDÉRANT QUE les postes de coordonnateur·trice aux événements et développement économique ainsi que coordonnateur·trice aux événements ont été réévalués;

CONSIDÉRANT QU'il s'est avéré que ces deux postes ont les mêmes tâches;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge remplace et modifie les postes de coordonnateur·trice aux événements et développement économique et de coordonnateur·trice aux événements par la création de deux postes de coordonnateur·trice aux événements et relation avec le milieu;

QUE la description du poste ainsi que l'échelle salariale soient mises à jour.

### **ADOPTÉE**

#### 6.2 Dépôt de la liste des embauches

En conformité avec le Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose au conseil la liste des personnes embauchées en date du 5 mai 2025.

### **7. SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE**

#### 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Je, soussigné, M. Mario Dupont, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie. Suivant ledit avis de motion, M. Mario Dupont procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

\_\_\_\_\_  
maire

#### 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 594.1-2025 modifiant le règlement numéro 594-2024 relatif à la circulation routière

Je, soussigné, M. Mario Dupont, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 594.1-2025 modifiant le règlement numéro 594-2024 relatif à la circulation routière. Suivant ledit avis de motion, M. Mario Dupont procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

\_\_\_\_\_  
maire

113-05-2025

#### 7.3 Autorisation de vendre la surfaceuse Olympia 2010 à l'enchère

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite mettre en vente la surfaceuse Olympia 2010 qu'elle possède, celle-ci n'ayant plus d'utilité publique;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la vente à l'enchère de la surfaceuse Olympia 2010 appartenant à la Ville;



No de résolution  
ou annotation

QUE ce bien soit désaffecté de toute utilité publique;

QUE le choix de l'encanteur soit à la discrétion de la greffière, Esther Godin;

QUE la greffière, Esther Godin, soit autorisée à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

114-05-2025

7.4 Renouvellement du contrat de licence et d'abonnement à Edilexpert (20 096,77\$)

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement de la Ville de Pont-Rouge à Edilexpert vient à échéance le 29 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de renouvellement de son contrat avec la compagnie Edilex inc. d'une durée de trois ans;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le renouvellement de l'abonnement à Edilexpert, et ce, pour une période de trois ans, pour un montant de 20 096,77 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'offre de service datée du 7 janvier 2025;

QUE la présente dépense soit autorisée et financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE.**

115-05-2025

7.5 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet de réaménagement de la route de la Pinière (route 365)

CONSIDÉRANT QUE le volume de la circulation sur la route de la Pinière (route 365) augmente sans cesse dû au développement des villes de Pont-Rouge, Saint-Raymond, Saint-Basile et Cap-Santé;

CONSIDÉRANT QU'il est incontournable d'améliorer la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons circulant sur la route de la Pinière;

CONSIDÉRANT QUE la route de la Pinière appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a débuté la démarche pour procéder à un réaménagement de la route de la Pinière par l'élaboration d'un concept et les démarches d'expropriations;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réaliser le projet de réaménagement de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

la route de la Pinière en révisant le concept initial et en actualisant la prévision des coûts de réalisation du projet.

**ADOPTÉE.**

116-05-2025

7.6 Ajout de Yves Savard Consultant à la police d'assurance responsabilité de la Ville

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Yves Savard qui occupait le poste de coordonnateur aux opérations des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE Yves Savard possède une vaste expérience au niveau de l'hygiène du milieu et de la voirie et qu'il possède également des certificats de compétences;

CONSIDÉRANT QUE les connaissances et l'expérience de Yves Savard constituent un atout majeur pour la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Pont-Rouge d'offrir à Yves Savard Consultant des contrats à titre de consultant ayant comme mandat, entre autres, la formation et le compagnonnage pour les opérateurs aqueduc-égout et les journaliers-chauffeurs;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE  
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge confirme à FQM Assurances que Yves Savard Consultant sera à contrat pour la Ville de Pont-Rouge, et ce, de façon sporadique, selon les besoins établis par le service de l'ingénierie;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge précise à Yves Savard Consultant qu'il sera couvert par la police d'assurance responsabilité de la Ville de Pont-Rouge uniquement lorsqu'il agira pour cette dernière.

**ADOPTÉE.**

117-05-2025

7.7 Mandat à Morency Avocats

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN  
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la Ville de Pont-Rouge mandate Morency Avocats pour la préparation d'un avis juridique concernant l'exécution du contrat VPR-2021-04 Services professionnels d'ingénierie pour la réfection du puits Paquet intervenu avec Stantec Expert-conseils Iteé, et entreprenne toute procédures judiciaires nécessaire à faire valoir ses droits.

**ADOPTÉE.**

118-05-2025

7.8 Autorisation de collecte de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 avril 2025, la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande d'autorisation afin d'effectuer une collecte de fonds le 31 mai prochain à l'intersection de la rue du Bégonia et de la rue du Jardin;

CONSIDÉRANT QUE cette activité aura pour objectif de faire la promotion du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, région de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE les personnes participantes seront identifiées aux couleurs du Relais pour la vie;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne dispense pas les demandeurs d'obtenir toute autre autorisation pouvant s'avérer nécessaire, notamment auprès du ministère des Transports du Québec;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN  
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la tenue d'une collecte de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, région de Portneuf, à l'intersection des rues du Bégonia et du Jardin le 31 mai 2025.

**ADOPTÉE.**

119-05-2025

7.9 Demande de collaboration du Red Bridge Fest

CONSIDÉRANT QUE le Red Bridge Fest, personne morale sans but lucratif, souhaite tenir la 5<sup>e</sup> édition de son festival musical de type punk rock les 6 et 7 juin 2025, à l'Île Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE, pour assurer le succès du festival, le Red Bridge Fest demande l'appui de la Ville de Pont-Rouge afin d'obtenir le prêt gratuit du parc de l'Île Notre-Dame incluant la fourniture de l'électricité, le prêt de matériel de même que l'aide d'employés de la Ville afin d'installer lesdits équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge peut répondre à ces demandes à un coût presque nul puisque les équipements demandés lui appartiennent déjà et que le temps de travail des employés sera inclus à l'intérieur d'un horaire régulier;

CONSIDÉRANT l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C-47.1 qui prévoit que toute municipalité locale peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge appuie l'événement selon les demandes énumérées ci-haut et autorise Michel Godin, directeur du Service des loisirs et de la gestion des immeubles, à signer une entente avec l'organisme à but non lucratif Red Bridge Fest.



No de résolution  
ou annotation

120-05-2025

**ADOPTÉE.**

**8. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet.

**9. SERVICE DE L'URBANISME**

**9.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole sur les lots 4 009 471 et 4 009 472**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande de Henri Desfossés conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. P-41.1, datée du 5 janvier 2025, pour obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du lot 4 009 472 et une partie du lot 4 009 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, correspond à une superficie approximative de 4 192,30 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite utiliser une partie desdits lots à une fin autre qu'agricole, soit une utilisation résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville doit faire une recommandation à l'égard de toute demande soumise à la CPTAQ, en vue d'une utilisation autre qu'agricole d'un immeuble sis sur son territoire de même que le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville doit s'assurer qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge confirme qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville de Pont-Rouge et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande puisqu'il s'agit d'une situation à régulariser et non d'un nouveau projet;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit une utilisation résidentielle, d'une superficie approximative de 4 192,30 mètres carrés, correspondant au lot 4 009 472 et à une partie du lot 4 009 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le rang Saint-Jacques, à Pont-Rouge, et ce, aux fins spécifiées dans le formulaire de demande datée du 5 janvier 2025, lequel est joint à la présente pour valoir comme si ici au long reproduit.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

121-05-2025

- 9.2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ pour l'aliénation d'une partie du lot 4 009 471

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande de Henri Desfossés conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, c. P-41.1, datée du 5 janvier 2025, pour obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une partie du lot 4 009 471;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 009 472, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le rang Saint-Jacques, à Pont-Rouge, souhaite aliénation d'une partie du lot 4 009 471 représentant une superficie de 4 192,30 mètres carrés afin de régulariser un empiètement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville doit faire une recommandation à l'égard de tout projet soumis à la CPTAQ, en vue d'un lotissement, de l'aliénation, de l'inclusion ou de l'exclusion d'un lot;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville doit s'assurer qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge confirme qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville de Pont-Rouge et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande puisqu'il s'agit d'une situation à régulariser et non d'un nouveau projet;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation d'une partie du lot 4 009 471 représentant une superficie de 4 192,30 mètres carrés, sis sur le rang Saint-Jacques, à Pont-Rouge, et ce, aux fins spécifiées dans la demande datée du 5 janvier 2025, laquelle est jointe à la présente pour valoir comme si ici au long reproduit.

**ADOPTÉE.**

- 9.3 Avis de motion du Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077

Je, soussignée, Mme Lina Moisan, conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077.



No de résolution  
ou annotation

\_\_\_\_\_

conseillère

122-05-2025

9.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> juin 2015, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le Règlement de zonage no 496-2015;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077 a été préalablement donné lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077 au plus tard deux jours précédant la présente séance;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte le premier projet de Règlement numéro 496.45-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 496-2015 afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur les lots 4 011 075 et 4 011 077;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

**ADOPTÉE.**

123-05-2025

9.5 Adoption du second projet de Règlement numéro 606-2025 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de toute documentation utile à la prise de décision dans les délais prévus à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 356 de la LCV toute personne a pu obtenir copie du Règlement numéro 606-2025 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 au moins deux jours avant son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par un membre du conseil le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté en date du 7 avril 2025 par la résolution numéro 094-04-2025 - Adoption du premier projet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

de Règlement numéro 606-2025 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis d'assemblée publique de consultation le 22 avril 2025 conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 1<sup>er</sup> mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE M. François Bouchard, conseiller, a mentionné les modifications apportées au second projet de Règlement numéro 606-2025 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015;

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte son second projet de Règlement numéro 606-2025 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

**ADOPTÉE.**

**10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

124-05-2025

10.1 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour des travaux de remplacement du système de déshumidification du Complexe Hugues-Lavallée

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres pour l'exécution de travaux de remplacement du système de déshumidification du Complexe Hugues-Lavallée;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN  
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'un appel d'offres pour l'exécution de travaux de remplacement du système de déshumidification du Complexe Hugues-Lavallée.

**ADOPTÉE**

125-05-2025

10.2 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un mini chargeur sur roues

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un mini chargeur sur roues;



No de résolution  
ou annotation

**SUR LA PROPOSITION DE M. GUY CÔTÉ  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'un appel d'offres pour l'achat d'un mini chargeur sur roues.

**ADOPTÉE**

126-05-2025

10.3 Adjudication d'un contrat à P. E. Pageau Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis (164 049,43 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire procéder à l'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 095-04-2025 – Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis laquelle autorise le Service de l'ingénierie à procéder à la publication d'un appel d'offres aux fins de l'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a publié l'appel d'offres VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis en date du 26 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu huit soumissions suivant cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE P. E. Pageau Inc. a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 164 049,43 \$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adjuge le contrat relatif à l'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis à P. E. Pageau Inc. au montant de 164 049,43 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres VPR-2025-02 - Agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis et à la soumission datée du 16 avril 2025;

QUE la présente dépense au montant de 164 049,43 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le surplus libre;

**ADOPTÉE.**

127-05-2025

10.4 Désignation de l'agence Titan Sécurité et ses représentants en tant qu'officier responsable de l'application de divers règlements

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'application de la réglementation, il est nécessaire de désigner l'agence Titan Sécurité et ses représentants à titre d'officier chargé de l'application du Règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie en vigueur ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite aussi désigner l'agence Titan Sécurité et ses représentants à titre d'officier chargé de l'application du



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

Règlement numéro 578-2023 relatif à l'utilisation de l'eau potable et de ses amendements;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS BOUCHARD  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge désigne l'agence Titan Sécurité et ses représentants à titre d'officier chargé de l'application des règlements suivants:

- Règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie en vigueur ses amendements;
- Règlement numéro 578-2023 relatif à l'utilisation de l'eau potable et ses amendements, et ce, pour l'année 2025.

**ADOPTÉE.**

128-05-2025

10.5 Réception des travaux avec réserve pour le contrat VPR-2024-01 - Réfection du rang du Brûlé et de la route Grand-Capsa

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 mars 2024, par sa résolution numéro 078-03-2024 - Adjudication d'un contrat à Construction et Pavage Portneuf Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-01 - Réfection du rang du Brûlé et de la route Grand-Capsa (7 325 570,12 \$), la Ville de Pont-Rouge a adjudgé un contrat pour la réfection du rang du Brûlé et de la route Grand-Capsa, conformément à l'appel d'offres VPR-2024-01 - Réfection du rang du Brûlé et de la route Grand-Capsa à Construction et Pavage Portneuf Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande de l'adjudicataire afin de procéder à la réception provisoire, avec réserve, ainsi qu'au paiement de la première moitié de la retenue contractuelle applicable sur le Décompte partiel #3 daté du 15 novembre 2024, approuvé par la Ville, laquelle totalise la libération d'une retenue de 368 722,54 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang du Brûlé et de la route Grand-Capsa sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés et qu'ils sont approuvés par les professionnels au dossier ainsi que le chargé de projet à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu le 24 avril 2025 une recommandation d'accepter des travaux avec réserve et de procéder au paiement demandé;

CONSIDÉRANT la liste des déficiences datée du 13 août 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir toutes les garanties requises et prévues au contrat avant de libérer la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la présente réception des travaux avec réserve ne saurait en aucun cas être interprétée comme une reconnaissance, une approbation ou une acceptation, expresse ou implicite, de quelque réclamation que ce soit, passée, présente ou future, émanant de l'entrepreneur, de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la réception des travaux avec réserve dans le cadre de l'appel d'offres VPR-2024-01 - Réfection du rang du Brûlé et de la route Grand-Capsa;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la première moitié de la retenue contractuelle applicable sur le Décompte partiel #3 daté du 15 novembre 2024, lequel totalise 368 722,54 \$, et ce, à la suite de l'obtention de toutes les garanties requises et prévues au contrat;

QUE cette dépense soit financée à même Règlement numéro 584-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 7 000 000 \$ pour des travaux de réfection du rang du Brûlé et le Règlement numéro 586-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 4 615 000 \$ pour des travaux de réfection de la route Grand-Capsa;

QUE le conseil municipal autorise la directeur général à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**11. SERVICE DES LOISIRS, SPORT, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES IMMEUBLES**

129-05-2025

**11.1 Adjudication d'un contrat à InspecVision 3D Inc. suivant l'appel d'offres VPR-2025-04 - Réfection de la toiture de l'aréna (799 076,25 \$)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire procéder à la réfection de la toiture de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 373-12-2024 – Autorisation à procéder à un appel d'offres pour la réfection de la toiture du Centre récréatif Joé Juneau laquelle autorise le Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles à procéder à la publication d'un appel d'offres aux fins de la réfection de la toiture de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a publié l'appel d'offres VPR-2025-04 - Réfection de la toiture de l'aréna en date du 19 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçu qu'une seule soumission de InspecVision 3D Inc. et que celle-ci est conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par InspecVision 3D Inc. accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure un contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN**

**APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adjuge le contrat relatif à la réfection de la toiture de l'aréna à InspecVision 3D Inc. au montant de 799 076,25 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

VPR-2025-04 - Réfection de la toiture de l'aréna et à la soumission datée du 22 avril 2025;

QUE la présente dépense au montant de 799 076,25 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le Règlement numéro 602-2025 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 950 000 \$.

**ADOPTÉE.**

### 12. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE

130-05-2025

#### 12.1 Création d'un fonds réservé pour le service de l'eau potable et affectation du surplus libre à ce fonds réservé (180 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par le service de l'eau potable en 2024 se sont élevés à 1,06 M\$ alors que les dépenses ont atteint 880 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette performance financière a permis de dégager un surplus de 180 000 \$ pour le service de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le surplus opérationnel global pour l'année financière 2024 est de 525 760 \$, incluant le montant provenant du service de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un fonds réservé dédié au service de l'eau potable permettrait d'assurer une gestion optimale et de soutenir les opérations courantes ainsi que les investissements futurs liés à ce service essentiel;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN  
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge approuve la création d'un fonds réservé exclusivement consacré au service de l'eau potable;

QUE la somme de 180 000 \$ soit affectée à ce fonds réservé et prélevée à même le surplus libre, garantissant ainsi une gestion proactive et responsable des ressources financières de la Ville.

**ADOPTÉE.**

131-05-2025

#### 12.2 Création d'un fonds réservé pour le service des eaux usées et affectation du surplus libre à ce fonds réservé (270 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par le service des eaux usées en 2024 se sont élevés à 920 000 \$ alors que les dépenses ont atteint 650 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette performance financière a permis de dégager un surplus de 270 000 \$ pour le service des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le surplus opérationnel global pour l'année financière 2024 est de 525 760 \$, incluant le montant provenant du service des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un fonds réservé dédié au service des eaux usées permettrait d'assurer une gestion optimale et de soutenir les opérations courantes ainsi que les investissements futurs liés à ce service essentiel;



No de résolution  
ou annotation

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge approuve la création d'un fonds réservé exclusivement consacré au service des eaux usées;

QUE la somme de 270 000 \$ soit affectée à ce fonds réservé et prélevée à même le surplus libre, garantissant ainsi une gestion proactive et responsable des ressources financières de la Ville.

**ADOPTÉE.**

132-05-2025

12.3 Intention d'établir une sous-catégorie pour les six logements et plus dans la catégorie des immeubles résiduels

CONSIDÉRANT la modification de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ c F-2.1 et l'abolition de la catégorie des six logements et plus utilisée présentement par la Ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.64.8.2 de la Loi permet maintenant aux municipalités d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie résiduelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite exercer ce pouvoir afin de continuer à utiliser un taux particulier pour les six logements et plus;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge exprime son intention d'établir une sous-catégorie pour les immeubles résiduels, conformément aux dispositions de l'article 24.64.8.2 de la Loi pour les six logements et plus;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf pour la création d'une sous-catégorie pour les six logements et plus lors du prochain dépôt du rôle triennal d'évaluation de 2026-2027-2028.

**ADOPTÉE.**

133-05-2025

12.4 Utilisation du surplus libre pour l'agrandissement du stationnement Place Saint-Louis pour un total de 50 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge exécutera des travaux d'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis à l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la conception et la surveillance de ces travaux a été adjugé suivant la résolution 297-10-2024 Adjudication d'un contrat à Consultants FPL inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-10 - Services professionnels en ingénierie pour la réfection des rues Lavallée, de la Traverse, du Plateau et 2ème avenue (176 207,65 \$);

CONSIDÉRANT QUE la source de financement de contrat prévue était le Règlement 591-2024 décrétant des dépenses et un emprunt de 3 771 000 \$ pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

la réfection des infrastructures municipales et le pavage de diverses rues et que celle-ci doit être modifiée;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'ingénierie procèdera à une recherche de prix pour l'attribution de gré à gré du contrat de contrôle qualitatif selon les exigences de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être financées par l'utilisation du surplus libre et que celles-ci étaient anticipées au Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN  
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS BOUCHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise les dépenses liées aux contrats de conception, de supervision et de contrôle qualité des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux d'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis;

QUE le conseil municipal modifie la source de financement de la partie du contrat contrat adjudgé suivant la résolution 297-10-2024 Adjudication d'un contrat à Consultants FPL inc. suivant l'appel d'offres VPR-2024-10 - Services professionnels en ingénierie pour la réfection des rues Lavallée, de la Traverse, du Plateau et 2ème avenue (176 207,65 \$) lié au projet d'agrandissement du stationnement de Place Saint-Louis afin que cette dépense soit financée à même le surplus libre, et ce, pour un montant maximal de 50 000 \$ taxes incluses pour l'ensemble du projet;

QUE le conseil municipal autorise la dépense liée au contrat de contrôle de la qualité des matériaux et que celle-ci soit financée à même le surplus libre, et ce, pour un montant maximal de 50 000 \$ taxes incluses pour l'ensemble du projet.

**ADOPTÉE.**

12.5 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

Le directeur général et les directeurs de service ont déposé leur rapport des dépenses autorisées au cours du récent mois, le tout conformément au Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

134-05-2025

12.6 Liste des comptes à approuver (1 719 530,96 \$)

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil municipal de la liste des comptes à approuver en date du 5 mai 2025 totalisant 1 719 530,96 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR M. GUY CÔTÉ  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine le document « Effets présentés au conseil » daté du 24 avril 2025;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine les chèques, les prélèvements automatiques et les dépôts directs faits pour la période du 26 mars

**Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge**



No de résolution  
ou annotation

au 23 avril 2025, pour un montant total de 1 719 530,96 \$, incluant la rémunération versée durant la même période.

**ADOPTÉE.**

**13. QUESTIONS DU PUBLIC - 2E PÉRIODE**

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL BRIÈRE  
APPUYÉE PAR M. MICHEL BRIÈRE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 9 h 06.

**ADOPTÉE.**

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière